

Egalité professionnelle femme/homme : objectif atteint pour le réseau de l'Assurance retraite !

Paris, le 25 février 2021

La Cnav et les 15 caisses régionales métropolitaines* du réseau de l'Assurance retraite ont obtenu une moyenne de 91,88 en 2020 à l'index relatif à l'égalité professionnelle femme/homme, avec des notes comprises entre 79/100 et 99/100.

L'Assurance retraite met en place des actions concrètes au quotidien en faveur de l'égalité professionnelle. Renaud Villard, son directeur général, indique : « *C'est un engagement au quotidien des organismes de l'Assurance retraite : mettre tout en œuvre pour que l'égalité entre les femmes et les hommes du réseau soit une réalité. Nous pouvons être fiers des bons résultats obtenus collectivement : ils nous engagent à poursuivre et amplifier notre action.* »

| Caisse | Index égalité professionnelle femme/homme |
|--|---|
| | Note / 100 |
| Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) | 97/100 |
| Carsat Alsace-Moselle | 92/100 |
| Carsat Aquitaine | 88/100 |
| Carsat Auvergne | 94/100 |
| Carsat Bretagne | 99/100 |
| Carsat Bourgogne-Franche-Comté | 86/100 |
| Carsat Centre Ouest | 81/100 |
| Carsat Centre Val de Loire | 92/100 |
| Carsat Languedoc-Roussillon | 79/100 |
| Carsat Midi-Pyrénées | 88/100 |
| Carsat Nord-Est | 97/100 |
| Carsat Hauts-de-France | 93/100 |
| Carsat Normandie | 95/100 |
| Carsat Pays de la Loire | 94/100 |
| Carsat Rhône Alpes | 97/100 |
| Carsat Sud-Est | 98/100 |
| Moyenne | 91,88 |

L'index relatif à [l'égalité professionnelle femme/homme](#), mis en place par le Ministère du Travail, permet aux entreprises de se situer sur le plan de l'égalité professionnelle. Si l'entreprise obtient moins de 75 points, elle doit mettre en œuvre des mesures correctives.

La note globale est calculée à partir de cinq principaux critères de notation en matière de rémunération, d'augmentation et de promotion des salariés.

*Les résultats des CGSS et CSS sont à venir sur www.lassuranceretraite.fr

L'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale

Premier organisme français de retraite, la Cnav gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carsat, les CGSS et

la CSSM, le réseau de [l'Assurance retraite](http://www.lassuranceretraite.fr). Chaque année, elle verse 140 milliards de prestations à près de 15 millions de retraités, et gère la carrière de plus de 20 millions de cotisants. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur www.lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà 11 millions d'espaces personnels créés !